

le gouvernement comprend la nécessité de commencer les travaux sous prétexte que la municipalité lui a fait cadeau d'un terrain précieux sur lequel aucune vilaine construction ne pourra jamais être faite, ainsi que le conseil municipal s'y est engagé. Du moment que le gouvernement devient propriétaire de ce terrain, il faut qu'il fasse construire cet édifice et il le fait dans l'intérêt du député qui représente le comté. Je suis sincèrement convaincu que c'est pour cette raison que le gouvernement fait cette dépense dans toutes ces villes et villages; non parce que l'intérêt public l'exige, mais parce que cela fait l'affaire du gouvernement. Voilà la vérité tout entière, et pas un seul partisan du gouvernement ne peut le nier. Cette petite ville de Laprairie qui a un revenu postal de \$439, aura un bureau de poste, pendant que des villes importantes et considérables d'Ontario sont négligées.

Prenons par exemple la ville de Paris, dans la circonscription de Brant-sud, voisine de la mienne. Cette ville est un centre important depuis des années. L'an dernier, les recettes brutes du bureau de poste ont été de \$3,661.66; le nombre des mandats postaux a été de 1,470; leur valeur totale de \$13,241.82; la commission totale versée au trésor, \$116.68; la valeur des mandats-poste payés \$10,007.54; la somme payée au maître de poste pour le service de la caisse d'épargne, \$43.08; le salaire du maître de poste \$1,300; pour les expéditions \$80.00; pour le combustible, l'éclairage et le loyer, \$200. Comparons cela à Laprairie et voyons si on rend justice à Paris sous ce rapport. J'ai entendu l'honorable député de Brant-sud signaler cet état de choses au gouvernement session après session, lorsque les estimations étaient soumises à la chambre et le gouvernement n'y a jamais prêté la moindre attention. Il est possible que Paris n'ait pas donné un terrain pour y construire un bureau de poste, mais je me rappelle qu'une délégation est venue ici, il y a une couple d'années, et a offert au gouvernement de fournir le terrain s'il voulait y construire un bureau de poste.

Le ministre des finances donne comme prétexte que parce qu'un arrêté de conseil a été passé et que l'argent a été voté depuis un certain nombre d'années, sans avoir été dépensé et qu'un terrain est donné gratuitement, il faut construire ce bureau de poste. Est-il impossible d'abroger un arrêté de conseil ou de décider que cet arrêté du conseil n'aura pas d'effet?

Je prétends que c'est là un des meilleurs exemples du gaspillage des deniers publics, dans l'intérêt du député ministériel. Les membres du gouvernement devraient avoir honte d'appuyer un crédit de \$10,000 pour un bureau de poste dans un endroit comme Laprairie, lorsque Woodstock qui pourrait être une ville si elle voulait demander une charte et qui fait de très grandes affaires, est oubliée.

Le revenu postal brut de Woodstock, l'an dernier a été de \$15,432, le nombre des mandats de 4,835; la valeur total des mandats émis, de \$47,364.59; celui des mandats payés, de \$91,384.39. Et cependant, le gouvernement prétend qu'il agit avec justice et équité envers le pays et qu'il dépense l'argent dans l'intérêt du pays. Comment peut-il espérer justifier sa conduite? Je prétends qu'il n'y a pas d'excuse à cela; et le cas actuel n'est qu'un échantillon de la manière dont l'argent est gaspillé par le gouvernement depuis son avènement au pouvoir, dans le but d'améliorer sa position et celle de ses partisans.

M. SOMERVILLE.

M. FOSTER: Je désire faire voir à l'honorable député combien il est facile d'en arriver à des conclusions fausses. Pour appuyer sa thèse, il a cherché à faire croire à la chambre que, dans le cas actuel, bien qu'une certaine somme fût votée et qu'un terrain eût été offert, aucune tentative n'a été faite pour commencer les travaux, parce que le comté était représenté par un adversaire du gouvernement; et maintenant que les choses sont changées et que le comté est représenté par un partisan du gouvernement, on voudrait employer le crédit.

Les faits feront voir jusqu'à quel point l'honorable député se trompe et je suis certain qu'il reconnaitra son erreur, lorsqu'il les connaîtra. Il y a trois ans, un crédit de \$5,000 fut placé dans les estimations, et il y a trois ans, la municipalité offrit un terrain et l'offre fut acceptée par un arrêté du conseil, mais le député du comté m'informe qu'une difficulté se présenta. La municipalité n'avait aucun droit de donner un terrain qui lui appartenait et le gouvernement dut recourir à l'expropriation, et cette procédure n'a été terminée que depuis deux ou trois mois. Ainsi, malgré la volonté de la municipalité de donner le terrain, elle ne pouvait pas le faire, et il fallut avoir recours à des procédures qui ont retardé l'emploi du crédit.

Mais le fait que ces procédures ont été commencées à une époque où le comté n'était pas représenté par un partisan du gouvernement, est presque fatal à la prétention de l'honorable député, en général, et surtout dans le cas actuel.

M. SOMERVILLE: L'honorable ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement n'a pas fait faire d'édifices publics à Woodstock et à Paris?

M. FOSTER: Attendez les événements.

M. MILLS (Bothwell): Comment se fait-il que la municipalité ne puisse pas faire don du terrain au gouvernement, et que ce dernier soit obligé de recourir à l'expropriation?

M. FOSTER: C'est au professeur de droit à expliquer cela.

M. MILLS (Bothwell): C'est au ministre à donner l'explication. Comment aurez-vous possession du terrain après l'expropriation?

M. FOSTER: La municipalité ne peut-elle pas payer le coût de l'expropriation?

M. MILLS (Bothwell): Elle ne peut donner aucune partie de ses propriétés ou de ses deniers.

M. FOSTER: Ne peut-elle pas l'acheter?

M. WATSON: Que vaut ce terrain?

M. FOSTER: Entre \$750 et \$1,000.

M. MILLS (Bothwell): L'honorable ministre demande si la municipalité ne peut pas acheter le terrain. Ne sera-t-il pas encore sa propriété si elle l'achète?

M. FOSTER: Je n'y puis rien; les faits sont là.

M. LAURIER: La loi municipale de Québec ne permet pas à une municipalité de donner une propriété de ce genre pour y construire un bureau de poste, et j'avoue que je ne comprends pas comment ces procédures en expropriation ont pu être prises. A la demande de qui ont-elles été prises? Est-ce à l'instigation du gouvernement? A-t-on exproprié un terrain dans Laprairie pour y construire un bureau de poste?